



# **REGLES DE LA COMPETITION**

## **COURSE DE PIROGUES 2023**

### **Ville de Mamoudzou**

#### **Conditions d'inscriptions :**

Art. 1 : La compétition est ouverte à tout le monde, homme, femme et enfant, tant qu'il rentre dans l'une des catégories proposées et qu'il remplisse la feuille d'inscription qui est obligatoire. **Les dates d'inscription sont du lundi 14 août 2023 au jeudi 28 septembre 2023, dans la limite des places disponibles et du respect du délai imposé.**

#### **Sécurité :**

Art. 2 : Le port du gilet et du dossard sont obligatoires sous peine de disqualification.

#### **Composition des équipes :**

Art 3 : Une pirogue doit embarquer 3 rameurs obligatoires pour prendre le départ de la course. Il est autorisé d'inscrire 2 remplaçants en cas d'absence de l'un des titulaires.

#### **Catégorie :**

Art. 4 :

- Catégorie enfants : de 14 à 17 ans ;
- Catégorie adulte : 18 ans minimum à un âge supérieur illimité ;
- Catégorie entreprise, le rameur doit être majeur et faire partie de l'entreprise.

La mixité de l'équipage est autorisée si elle est demandée par les participants.

#### **Jury :**

Art. 5 : Il se composera de :

- Un directeur de compétition, chargé de rassembler les engagements nominatifs, de composer les séries (si nécessaires), de mettre le jury en place et de chronométrer.
- 2 juges-arbitres, qui contrôlent et jugent de la régularité de la compétition. Ils sont sur un bateau habilité à circuler dans la course. Les juges arbitres et le directeur de compétition font respecter l'ordre dans la compétition.
- 2 chronométreurs, surveiller le temps des participants qui sera ensuite répertorié dans les records pour les prochaines années de compétition.
- 3 bateaux de sécurité + bateaux pour les médias + 8 jets-ski + une dizaine de canoës kayak assureront la sécurité des participants et du parcours + 1 embarcation de la SNSM et 1 des pompiers (SDIS). Ils sont nécessaires pour suivre la course et intervenir en cas de problème.

## **Réclamations :**

Art. 6 : Toutes les réclamations ou contestations seront portées à la connaissance des juges arbitres et du directeur de la compétition qui décideront de la conduite à tenir après concertation. Les juges arbitres peuvent prendre la décision de disqualifier une pirogue.

## **Organisations des courses :**

Art. 7 :

- **Horaires :** Pour permettre aux équipes ou participants venus des communes éloignées d'arriver à l'heure, la première course débutera à 9h00 précise. Chacun doit être prêt sur place à 7h30 (Jury et rameurs). Le programme des courses est calculé pour que la compétition se termine au plus tard à 14h. La totalité du jury et des organisateurs devra rester en place jusqu'à la fin du programme.
- **Matériel :** Le matériel basique obligatoire (pirogue, pagaies, gilet de sauvetage, tee-shirts) sera fourni par les organisateurs, le supplément sera à la charge des participants tant que cela ne leur fournit pas un avantage supplémentaire lors de la course. Les participants n'auront pas autorisation de concourir sans avoir récupéré tout le matériel fourni par l'organisateur. Les organisateurs veilleront à vérifier avant le départ si tous les piroguiers sont bien équipés.
- **Nombre de participants :** Le nombre maximum de participant par catégorie est de 30 pirogues.
- **Equipage :** Un responsable d'équipe sera désigné par l'équipage, ce sera « le capitaine de l'équipe ». Le responsable de chaque équipe doit être prêt au départ et à l'arrivée des embarcations afin de veiller au respect de la sécurité et préserver le matériel qui sera prêté. Il faut insister sur le fait de ne pas « beacher » les pirogues au départ et à l'arrivée.

## **Distance :**

Art. 8 : Les bouées gonflables serviront de balise de retour, il faudra les contourner pour revenir au départ qui sera situé côté Mamoudzou, Quai COLAS.

- Distance catégorie enfant : 600 m.
- Distance catégories entreprise et adulte : 3 000 m (3 km).

## **Départ :**

Art. 9 : Départ en mer et en ligne sous la responsabilité du starter et des arbitres. Le départ et l'arrivée se fera au même point, côté Mamoudzou, Quai COLAS.

## **Bouée de retour :**

Art. 10 : Les bouées de contournement qui indiqueront le retour se situeront en mer. Il faudra absolument que les concurrents les contournent pour revenir vers le départ côté Mamoudzou, Quai COLAS.

## **Course :**

Art. 11 : Il y aura 3 séries différencier par des catégories. La première catégorie qui débutera la course sera celui des enfants, la seconde celui des entreprises, pour terminer par la catégorie adultes.

## **Arrivée :**

Art. 12 : Le départ et l'arrivée seront matérialisés par deux bouées qu'il faudra obligatoirement traverser pour valider son départ ou son arrivée. Le chronomètre sera enclenché ou arrêté au moment où la pirogue traversera ces deux bouées.

### **Sécurité :**

Art. 13 : Les participants sont tenus de porter secours à toute personne en danger lors de cette compétition.

### **Classement :**

Art. 14 : Le premier qui dépassera la ligne d'arrivée défini par les deux bouées sera vainqueur. En cas d'égalité, la photo finish départagera les concurrents. Le chronomètre servira de temps de référence pour les records à battre les années à venir. Ce seront les juges qui entérineront en dernier ressort les vainqueurs de chaque catégorie, au cas où s'il advenait que ces derniers n'auraient pas respecté certaines règles obligatoires lors de la compétition.

## **Equipements nécessaires pour la compétition**

	<u>Basique et obligatoire</u>	<u>Facultatif</u>	<u>Nombre</u>	<u>Equipement de compétition</u>	<u>Equipement de sécurité</u>	<u>Observations</u>
1	Pirogue		1 par équipage	X		
2	Pagaies		X 2 par pirogue	X		
3	Gilet de sauvetage		1 Par personne		X	Protège de la noyade
4		Gants	1 paire personne		X	Pour le confort et la sécurité en protégeant les mains contre les blessures dues au contact rugueux avec les pagaies
5		Casquette	1 Par personne		X	Protège contre le soleil
6		Lunettes de soleil			X	Protègent les yeux contre les dégâts que provoquent les rayons ultraviolets et l'éblouissement
7	Dossard		1 Par personne	X		
8		Balise de détresse	1 Par pirogue		X	Equipements de sécurité indispensable et dans certains cas obligatoire permettant d'alerter les secours lorsque l'on est en détresse, afin d'avoir une assistance très rapide
9		Fusée éclairante	1 par pirogue		X	Dispositif à utiliser pour appeler à l'aide en cas d'urgence
10	Gourde d'eau		1 Par pirogue minimum	X	X	Pour se désaltérer
11		Téléphone portable		X		Matériel qui pourra être utilisé en cas de problème dans l'embarcation

 Matériel fourni par la Ville